

ANALYSE DE LA FILIÈRE SANTÉ

Août 2023

1. Décryptage de la filière.....	2	2. ESG	7
1.1 Introduction	2	2.1 Fabrication d'équipement médical.....	7
1.2 Principales caractéristiques du marché.....	3	2.2 Hébergement médicalisé.....	8
1.3 Zoom sur les opportunités d'investissement	4	2.3 Fabrication de préparations pharmaceutiques.....	9
1.4 Acteurs sur le marché et chaîne de valeur	5	2.4 Thématiques à débattre à destination des commerciaux (ESG).....	10
1.5 Thématiques à débattre à destination des commerciaux.....	6	3. Glossaire	11



La filière de la santé regroupe les acteurs de l'industrie pharmaceutique, les biotechs, les medtechs ainsi que les acteurs de la santé privée et publique dont les mutuelles et assurances. Innovante et positionnée sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du parcours client, son poids économique est considérable et stratégique.

Pourtant, **la performance globale des industries de santé se détériore en France** depuis plusieurs années : contraintes sur la dépense publique, pression sur les budgets hospitaliers ou sur le prix du médicament, lenteurs dans l'introduction des innovations ou dans le développement de la santé digitale... En résulte une dégradation progressive de la compétitivité des industries de santé en France : perte de capacités industrielles (faisant passer la France au 4ème rang derrière la Suisse, l'Allemagne et l'Italie), décrochage en termes d'essais cliniques réalisés sur le territoire, faiblesse des investissements privés dans les entreprises en fin de phase d'amorçage, départs de talents formés en France vers l'étranger... Enfin, la crise sanitaire du Covid-19 a fini de révéler les failles du système de santé : la pandémie a frappé de plein fouet un modèle déjà en crise, révélant par un effet grossissant d'importantes failles, tant au niveau politique, organisationnel que fonctionnel. Actuellement, la volonté nationale est de faire de la France le **1er pays européen en termes de souveraineté et de recherche dans le médical.**

CHIFFRES CLÉS

La santé constitue un axe essentiel et stratégique de l'action publique. En France en 2021, les dépenses de santé représentaient **12% du PIB**, et parmi les pays de l'OCDE, l'hexagone est l'un des pays qui accorde le plus de richesse à la dépense courante de santé : en 2021, seuls les Etats-Unis et l'Allemagne avaient dépensé davantage. Il faut souligner que dans le cadre d'une comparaison internationale des dépenses de santé, la France fait partie des pays où la participation des ménages au financement de la santé est la plus faible au sein de l'OCDE. Le secteur se classe en 3ème position dans l'économie française. Aujourd'hui (selon Invest in France), l'industrie de la santé représente un chiffre d'affaires de **90 Md€**, dont **35 % proviennent des exportations**. De la startup à la multinationale, près de 3 100 entreprises des sciences de la vie génèrent environ **455 000 emplois**.

L'univers de la santé et ses métiers vont connaître une **forte croissance d'ici 2030** et seront parmi ceux qui recruteront le plus. D'ailleurs, les outils d'aide à l'innovation comme le statut **JEI** (jeune entreprise innovante), le **CIR** (crédit impôt recherche), ou le **CII** (crédit d'impôt innovation) favorisent le financement des start-ups par les fonds d'investissement.

PANORAMA

Une demande croissante

Pour rappel, le marché de la santé est le lieu de confrontation entre une **demande de soins élastique** et en **constante augmentation** et une offre de soins appelée à se **restructurer en profondeur**.

L'évolution de la demande de soins est en **constante augmentation** sous le double effet :

- Du **vieillessement de la population** (augmentation de l'espérance de vie couplée à l'avancée en âge des générations nombreuses du baby boom). Les personnes de 65 ans ou plus représentent 21% de la population (dont plus de la moitié est âgée de plus de 75 ans, données 2021)
- Des **poches de résistance** d'ordre sanitaire et social nombreuses, avec la persistance d'un certain nombre d'inégalités en matière de santé

La dispersion de l'offre de santé

Le système de santé français s'appuie sur des structures multiples : **ambulatoires** pour les soins dits de ville, **sanitaires** pour la prise en charge hospitalière et médico-sociale, et **sociales** pour des publics dits fragiles, âgés ou handicapés. Contrairement à d'autres pays européens, il repose sur la **liberté de choix** du patient et du résident : chaque patient est libre de choisir son médecin traitant, un spécialiste en accès direct, son établissement de santé, sa structure d'hébergement, ceci dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Le **secteur hospitalier** français a donc la particularité d'être constitué d'un secteur public et d'un secteur d'hospitalisation privé, regroupant un peu plus de **3 000 établissements de santé**. Ce secteur consomme, à lui seul, plus de **4 % de la richesse nationale** et emploie près de **4 % de la population active**. Aujourd'hui, l'arsenal hospitalier est constitué de près de **475 000 lits et places** (unités de médecine et de chirurgie ambulatoires). Par ailleurs, près de **250 000 professionnels** vivent du secteur des soins en **secteur ambulatoire**.

La souveraineté sanitaire

La réduction de la dépendance aux importations de médicaments est une priorité de l'État. Le plan **France 2030** prévoit la **relocalisation** et l'**augmentation des capacités de production de médicaments**. Une cinquantaine de médicaments essentiels va faire l'objet d'une sécurisation de l'approvisionnement. Suite à la crise sanitaire du Covid-19, l'État s'est engagé à relocaliser les capacités de production de nombreux traitements et dispositifs : respirateurs artificiels, oxygénothérapie, flacons et seringues pour les vaccins ou encore la production du principe actif du paracétamol d'ici deux ans. Cette stratégie de reconquête s'articule autour de 4 axes :

- Mieux anticiper les besoins sanitaires
- Améliorer la disponibilité des médicaments
- Sécuriser les approvisionnements en relocalisant la production
- Améliorer l'information et la transparence du circuit d'approvisionnement

Accroissement des capacités de production et des efforts d'innovation

La France compte plus de **3 000 entreprises** dans les domaines de la **recherche et du développement**, de la **production** et de la **commercialisation** de produits de santé. Pourtant, la crise sanitaire du Covid-19 a dévoilé les faiblesses de la filière productive et la dépendance des États européens aux importations avec **40 % des médicaments commercialisés** en provenance de pays tiers. De même, **60 % à 80 % des principes actifs pharmaceutiques** sont aujourd'hui produits en **Chine** et en **Inde**. La **dépendance française** sur ce segment est estimée à **95 %**. Cependant, il est illusoire de prétendre à l'indépendance sanitaire totale, même au niveau européen, sur l'ensemble de la pharmacopée. Il faut d'abord définir ce qui est prioritaire et ce qu'il est possible de rapatrier, dont les **médicaments biologiques**. Si cette délocalisation des chaînes de valeur peut être vue comme cohérente avec les avantages comparatifs français dans les services et les produits à haute valeur ajoutée, elle crée néanmoins de la dépendance. Sur ce dernier point, les pierres déjà posées sont nombreuses : **pôles de compétitivité, Instituts Carnot** – label d'excellence destiné à favoriser la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat notamment avec des entreprises – partenariats public-privé, incubateurs, **dispositif Cifre** (Conventions industrielles de formation par la recherche) permettant à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse, chaires industrielles...

À fin juin 2023, au niveau international, **la santé** comptait pour **14% des fusions-acquisitions tous secteurs confondus**, soit 157 Md€ d'opérations annoncées, au plus haut depuis deux ans. L'innovation ne vient plus en effet des big pharmas, qui recherchent de plus en plus des **innovations en externe**, mais des **start-ups** financées via **capital-risque**. Si les industriels cherchent des opportunités, c'est aussi parce que les brevets de nombreux médicaments parmi les plus vendus doivent expirer dans la seconde moitié de la décennie.

L'apparition des fonds d'investissement dans le paysage actionnarial des établissements de santé privés a pour première conséquence la rationalisation et l'uniformisation de l'offre de prestations au sein des territoires. Cette transformation sectorielle participe également à la modernisation des services de soins. L'une des répercussions directes de la **consolidation de ce marché** est l'augmentation du multiple d'achat des établissements de santé. Initialement positionné aux alentours de x8 à x9 l'EBITDA au début de la décennie 2010, il peut atteindre **x13 à x15** fois le même agrégat aujourd'hui pour certains actifs stratégiques en termes de positionnement pour les groupes de santé.

Au niveau national, 66 opérations de M&A ont eu lieu au cours du 1er semestre 2021. Les principaux segments de marché affichant le plus fort dynamisme sont les suivants :

Tendances du S1 2022 versus 2021



PROFIL DES ACQUÉREURS

Tendances du S1 2022 versus 2021



Les acquéreurs recourent à deux indicateurs complémentaires que sont le **taux de fuite** et le **taux d'attractivité** lors d'une opération de croissance externe. Le premier représente la part des patients au sein d'un territoire allant être soignés dans des établissements extérieurs à celui-ci. Quant au second, il permet de mesurer la part des patients en provenance d'un territoire d'activité de santé extérieur.

Par ailleurs, les acquisitions ont le premier avantage de proposer des **actifs immobiliers et opérationnels** déjà existants sur le marché. De cette manière, les acquéreurs peuvent éviter **les contraintes réglementaires et financières** liées à la création de nouveaux établissements de santé.

Des acteurs tels que **BPI** élargissent leurs actions en **fonds propres directs via des fonds**, en soutien des entreprises biotechnologiques développant de nouveaux médicaments, ou via **Patient Autonome**, fonds lancé en 2017 à destination des jeunes pousses en santé numérique à travers un accompagnement financier.

PROFIL DES CÉDANTS

Tendances du S1 2022 versus 2021



Comme nous l'avons donc vu, la santé n'est pas seulement un coût pour l'économie mais également un **vecteur de croissance**. Quatre segments semblent émerger du secteur de la santé :

- + Les soins
- + Les fabricants de médicaments et d'appareils ou dispositifs médicaux
- + Le financement (assurance et complémentaires), la régulation et la formation
- + Les divers prestataires spécialisés : financeurs (fonds d'investissement spécialisés et incubateurs), les acteurs numériques (Doctolib et tous les services de téléconsultation, outils de prévention etc.), mais aussi des architectes, des consultants, des services (collecte de déchets médicaux, vêtements innovants, restauration et nettoyage hospitalier...)

S'il n'est pas aisé de définir une chaîne de valeur pour l'ensemble de la filière santé, protéiforme et complexe, nous pouvons néanmoins délimiter les principaux intervenants/domaines d'expertise :



Pour plus d'informations sur les différentes entreprises évoluant sur ce segment de marché, veuillez vous référer à la matrice sectorielle.

1. Décryptage de la filière

1.5 Thématiques à débattre à destination des commerciaux



- + Amélioration de l'usage des données dans la santé tout en préservant les exigences de sécurité et de confidentialité
- + Place de la digitalisation et de l'intelligence artificielle dans l'activité
- + Place de la croissance externe dans la stratégie de développement
- + Importance des subventions et autres aides publiques



Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement

La qualité de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour protéger la santé des patients et la valeur de l'entreprise. Les entreprises d'équipements et de fournitures médicales qui ne parviennent pas à garantir la **qualité et la traçabilité** tout au long de leur chaîne d'approvisionnement s'exposent à des amendes, à des pertes de revenu et à des atteintes à leur réputation. En outre, les entreprises peuvent être amenées à gérer l'utilisation d'intrants matériels considérés comme rares. La divulgation des programmes d'audit de la chaîne d'approvisionnement, des stratégies visant à assurer la traçabilité et de la gestion des matériaux critiques peuvent permettre aux actionnaires de comprendre comment les entreprises de ce secteur protègent la valeur actionnariale.



Économie circulaire

Les entreprises d'équipements et de fournitures médicales sont confrontées à des défis croissants liés à l'impact humain et environnemental des produits de l'industrie. Les entreprises peuvent être confrontées à la pression des patients et de la réglementation pour limiter l'utilisation de matériaux associés à des problèmes de santé, tout en abordant des questions telles que l'efficacité énergétique et l'élimination en fin de vie de produits spécifiques. Les entreprises qui sont en mesure de répondre à ces préoccupations tout en s'engageant dans des efforts visant à améliorer la reprise des produits peuvent être mieux positionnées pour répondre à la demande des patients et **réduire les responsabilités futures**.

Le gisement des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par le secteur diffus médical est estimé entre 9 et 13 000 tonnes/an par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).



Sécurité du patient

Des informations sur la sécurité et les effets secondaires des produits peuvent apparaître après les phases d'essais cliniques contrôlés et d'approbation. Par la suite, les entreprises sont exposées aux **conséquences financières des rappels** et autres événements indésirables. Les problèmes liés à la sécurité des produits, tels que les défaillances d'équipements, les défauts de fabrication, les défauts de conception ou la divulgation insuffisante des risques liés aux produits, peuvent donner lieu à des réclamations importantes en matière de responsabilité du fait des produits. Les entreprises qui limitent l'incidence des rappels, les problèmes de sécurité et les mesures d'application pour les problèmes de fabrication peuvent être mieux positionnées pour protéger la valeur des actionnaires.



Économie circulaire

Les entreprises de prestation de soins de santé génèrent une quantité importante de **déchets médicaux et pharmaceutiques** réglementés. Les frais d'élimination de ces types de déchets sont généralement plus élevés que ceux des déchets conventionnels et peuvent représenter un coût important pour l'industrie. Les entreprises qui parviennent à réduire la quantité de déchets générés en améliorant les stratégies de tri des déchets, de recyclage et de réutilisation peuvent limiter leur exposition à ces coûts.



Adaptation : impacts du changement climatique sur la santé humaine et les infrastructures

Une augmentation des **phénomènes météorologiques extrêmes** associés au changement climatique pourrait présenter des menaces physiques pour les établissements de soins de santé et créer des difficultés pour desservir les populations touchées. Associés à la propagation potentielle de maladies infectieuses et à la pénurie de nourriture et d'eau, ces événements pourraient entraîner des conséquences importantes pour le secteur de la prestation de soins de santé.



Atténuation

Les entreprises de prestation de soins de santé exploitent des installations qui **consomment beaucoup d'énergie** et dépendent à la fois de l'électricité et du carburant qu'elles achètent. La consommation de ces deux types d'énergie peut entraîner des répercussions sur l'environnement, notamment sur le changement climatique et la pollution. Les tentatives législatives visant à limiter ces impacts et à encourager l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables peuvent entraîner une volatilité des prix associés aux combustibles fossiles et à l'électricité conventionnelle.



Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement

Les chaînes de fabrication et d'approvisionnement sont complexes, de plus en plus en plus globalisées et parfois insuffisamment diversifiées. De multiples acteurs, dans différentes parties du monde avec des performances environnementales variables des processus de production, peuvent être impliqués dans les différentes étapes de production d'un même ingrédient. Certaines technologies nécessaires à la production de matières premières ne sont plus disponibles dans l'Union européenne. Même avant la pandémie de Covid-19, il y avait déjà des préoccupations autour de la résilience des chaînes de fabrication de produits pharmaceutiques. Notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières pharmaceutiques, de produits intermédiaires et de substances pharmaceutiques actives, qui peuvent contribuer aux risques de pénurie de médicaments essentiels.



Polluants

La production, l'utilisation et l'élimination des médicaments entraînent des **répercussions sur l'environnement**, car les résidus et les déchets peuvent pénétrer dans l'environnement. Cela a non seulement un impact négatif sur l'environnement, mais aussi sur la santé publique.

Certains déchets et résidus peuvent contenir des perturbateurs endocriniens tandis que d'autres peuvent augmenter le risque de résistance aux antimicrobiens. La présence de produits pharmaceutiques dans l'eau et le sol peut jouer un rôle dans l'accélération du développement de bactéries résistantes.

Une intervention est nécessaire tout au long du cycle de vie des médicaments afin de réduire l'utilisation des ressources, les émissions et les niveaux de résidus pharmaceutiques dans l'environnement. L'exposition globale à ces résidus doit être minimisée et réduite autant que possible. Il y a encore beaucoup de déchets de médicaments non utilisés.

- + Quelle est la part d'installations de l'entreprise qui participe à des programmes d'audit de tiers visant à maintenir la qualité de la fabrication, de la gestion et/ou des produits, y compris les matériaux et les composants ?
- + Quel est le type et le degré de sophistication de la technologie utilisée par l'entreprise pour assurer la traçabilité de ses produits ?
- + Description de l'approche stratégique de l'entreprise en matière de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux critiques dans ses produits, y compris ceux qui présentent un risque important pour ses activités et les stratégies mises en place pour atténuer ces risques.
- + Détails sur l'approche stratégique de l'entreprise pour traiter les impacts spécifiques de ses produits sur l'environnement et la santé humaine.
- + Informations sur l'efficacité énergétique, l'élimination, l'emballage des produits et la toxicité des matériaux.
- + Description de la quantité de produits de l'entreprise récupérés, réutilisés (remis à neuf), recyclés ou donnés, y compris le détail de tous les programmes ou initiatives liés aux rappels des produits.
- + Y a-t-il eu des cas de décès liés aux produits ? (Si oui, combien ?)
- + Y a-t-il eu des rappels de produits ? (Si oui, combien de produits ont été retirés du marché ?)
- + Quelle est la quantité totale de déchets médicaux* générés (en tonnes métriques), pour l'ensemble des installations que l'entreprise possède et exploite ?
- + Le recyclage ou le traitement comprend-il l'élimination par le biais d'une installation de recyclage, d'une installation de traitement ou autre (par exemple, retour à un fournisseur ou compostage commercial) ?
- + Informations fournies par les entreprises sur les politiques, les pratiques et la préparation au changement climatique.
- + Quelle est l'efficacité énergétique de l'entreprise ?
- + L'entreprise a-t-elle une stratégie pour minimiser l'impact des pénuries de médicaments sur les soins aux patients et renforcer l'approvisionnement continu ?
- + Description des actions qui visent à améliorer l'évaluation des risques environnementaux et la gestion des déchets.

* Déchets médicaux (également appelés déchets médicaux réglementés, déchets infectieux, déchets biomédicaux ou déchets à risque biologique).



- **Big pharma** : terme employé pour désigner l'industrie pharmaceutique dans son ensemble, mais plus précisément les plus gros groupes la composant.
- **Biothech** : abréviation courante de biotechnologie, un domaine multidisciplinaire qui implique l'utilisation de processus biologiques, d'organismes vivants et de systèmes biologiques pour développer des produits et des technologies innovants dans divers domaines tels que la santé, l'agriculture, l'industrie et l'environnement.
- **M** : millions.
- **Md** : milliards.
- **Médicaments biologiques** : les médicaments biologiques proviennent d'organismes vivants ou de leurs cellules. Ils sont souvent fabriqués au moyen de la biotechnologie.
- **Medtech** : terme utilisé pour désigner les technologies médicales, à travers l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour développer des dispositifs médicaux, des équipements, des logiciels et des solutions visant à améliorer les soins de santé, le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies. Les MedTech englobent un large éventail de domaines allant des équipements médicaux aux applications informatiques et aux dispositifs électroniques portables.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations et données incluses dans le présent document sont la propriété d'Inbonis et sont protégées par le droit d'auteur. Pour reproduire, transmettre, transférer, diffuser, traduire, revendre ou stocker en vue d'une utilisation ultérieure à ces fins les informations et les données contenues dans le présent document, il convient de contacter Inbonis, à moins qu'Inbonis n'ait préalablement et expressément autorisé l'utilisation, la reproduction, le transfert, le stockage et/ou la diffusion totale ou partielle du présent rapport.

MÉTHODOLOGIE

Pour l'élaboration du présent document, Inbonis a eu accès à des sources publiques (gratuites et payantes), ainsi qu'à des données quantitatives et qualitatives issues de sa propre base de données.

CADRE LÉGAL

Le présent rapport n'est pas régi par le Règlement (CE) N°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit. Il a été préparé par Inbonis à la demande expresse du destinataire pour son usage exclusif et selon ses conditions.

Les informations et conclusions contenues dans le présent rapport sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre.

ANALYSE DE LA FILIÈRE SANTÉ

INBONISRATING
THE CREDIT RATING AGENCY FOR SME

+33 685 24 63 95
info@inbonis.com

inbonis.com